

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 237

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 13

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« participer »,

insérer les mots :

« à celle-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.